

NUMERO : 2025 - 165
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Sarcelles,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la situation locative urgente de

Considérant l'intérêt de la Commune d'assurer la gestion provisoire des biens incorporés à son domaine privé afin d'éviter le risque d'occupation illicite,

Considérant, par conséquent, la nécessité d'une convention d'occupation précaire du logement communal situé 4, place Georges Guynemer à SARCELLES (95200),

DECIDE

Article 1 : D'autoriser à occuper un logement de type F4, d'une surface de 89 m2, situé 4, place Georges Guynemer à SARCELLES (95200), moyennant une redevance mensuelle de **565,45 euros (CINQ CENT SOIXANTE-CINQ EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES), hors charges, hors taxes d'ordures ménagères et d'habitation**, dont l'occupante sera redevable.

Article 2 : Les modalités de la location visée à l'article 1^{er} sont organisées par le bail annexé à la présente décision.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Fait à Sarcelles, le 17 juillet 2025

Le Maire,

Patrick HADDAD

